

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le mardi 18 décembre 2018 à compter de 19 h 15

### ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-01-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### 1. PRÉSENCES

Mme la conseillère Carine Gohier, mairesse suppléante préside la séance à laquelle assistent M<sup>mes</sup> les conseillères, Annie Dufort, Sophie Chénier, Manon Bissonnette et M. le conseiller Dominic St-Laurent.

Son honneur, la mairesse Anne-Guyline Legault est absente.

Est aussi présente M. Denis Malouin, directeur général par intérim.

Résolution  
18-12-246

2. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-01-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-01-18

#### PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-17 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2018 par Mme la conseillère Carine Gohier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu :

Que l'article 2 du règlement numéro 570-17 soit remplacé par l'article suivant :

#### ARTICLE 2

Les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides ont lieu le deuxième lundi de chaque mois.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Avis de motion : 11 décembre 2018  
Adoption du projet de règlement : 18 décembre 2018  
Adoption du règlement :

Entrée en vigueur du règlement :

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19h18 À 19h21)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution  
18-12-247

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu :

Que la séance soit levée à 19h21.

---

Carine Gohier, mairesse suppléante

---

Denis Malouin, directeur général par intérim

